



Visiomed<sup>Group SA</sup>

**GROUPE VISIONED**

Siège social : 112 avenue Kléber – 75 116 Paris

**Comptes consolidés au 30 juin 2019**

(non audités)

## SOMMAIRE

### 1. Etats financiers consolidés au 30 juin 2019

1. Bilan consolidé	p 4
2. Compte de résultat consolidé	p 6
3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p 8
4. Tableau de variation des flux de trésorerie	p 9

### 2. Annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2019

1. Informations générales et faits marquants	p 11
2. Périmètre de consolidations et méthodes de consolidation	p 25
3. Principes et méthodes comptables	p 26
4. Information sectorielle	p 34
5. Notes sur le bilan	p 35
6. Notes sur le compte de résultat	p 45
7. Autres notes annexes	p 47

## **Etats Financiers consolidés au 30 juin 2019**

## BILAN CONSOLIDE (ACTIF) en milliers d'euros

ACTIF		Montant Brut	Dépréciation	30/06/2019	31/12/2018
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>I</b>	684	229	455	273
Capital souscrit non appelé	<b>II</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement		588	357	231	320
Concessions, brevets, droits similaires		4 430	146	4 284	4 306
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		457	374	83	8
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes immobilisations incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage		1 036	711	324	324
Autres immobilisations corporelles		1 423	739	683	741
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Titres de participations		13		13	13
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mise en équivalence		60		60	65
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		356		356	397
<b>TOTAL III</b>		<b>8 362</b>	<b>2 327</b>	<b>6 035</b>	<b>6 175</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		6 850	2 186	4 664	6 261
Avances et acomptes versés sur commandes		1 048		1 048	600
<b>CREANCES</b>					
Créances clients et comptes rattachés		980	79	901	971
Actifs d'impôts différés		7		7	7
Autres créances		2 725	18	2 707	3 082
Capital souscrit, appelé et non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement		403		403	395
Actions propres		15		15	20
Disponibilités		1 225		1 225	215
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance		562		562	526
Liaison entité de gestion					
Liaison Titres					
Liaison Bilan					
<b>TOTAL IV</b>		<b>13 816</b>	<b>2 283</b>	<b>11 532</b>	<b>12 077</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>V</b>				
Prime de remboursement des obligations	<b>VI</b>				
Ecart de conversion actif	<b>VII</b>	71		71	
Ecart d'arrondi actif	<b>VIII</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I à VIII)</b>		<b>22 932</b>	<b>4 840</b>	<b>18 092</b>	<b>18 525</b>

## BILAN CONSOLIDE (PASSIF) en milliers d'euros

PASSIF	30/06/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	22 236	7 106
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 540	24 868
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation groupe		
Réserve légale	21	21
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 172	
Autres réserves		
Réserve du groupe	-17 039	-11 846
Ecarts de conversion groupe	-1	
Report à nouveau		
<b>RESULTAT GROUPE</b>	-12 707	-19 787
Subventions d'investissements		
Amortissement dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 222</b>	<b>361</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		
Intérêts hors groupe		
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe		
<b>TOTAL II</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL III</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour acquisitions de titres		
Provisions pour risques	193	195
Provisions pour charges		
Provisions pour passif d'impôt différé		
<b>TOTAL IV</b>	<b>193</b>	<b>195</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	160	2 730
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	38
Concours bancaires courants		
Emprunts en crédit bail		
Emprunts et dettes financières divers		
Passif nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 620	7 523
Dettes fiscales et sociales	5 693	4 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136	94
Autres dettes	2 008	3 042
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	13	0
<b>TOTAL V</b>	<b>14 664</b>	<b>17 969</b>
Ecarts de conversion passif	13	
Ecarts arrondi passif		
<b>TOTAL GENERAL (I à VII)</b>	<b>18 092</b>	<b>18 525</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE en milliers d'euros

<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>		
Ventes de marchandises	6 302	3 737
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens	0	
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services	89	75
Production vendue de services Export		
<b>TOTAL I</b>	<b>6 392</b>	<b>3 812</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	31	5
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	1	55
Autres produits	48	17
<b>TOTAL II</b>	<b>80</b>	<b>78</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 284	1 798
Variation de stock de marchandises	501	29
Achats de matières premières et autres appro.	45	96
Variation de stock matières premières et approvisionnement	22	
Autres achats et charges externes	6 078	5 988
Impôts, taxes et versements assimilés	157	108
Salaires et traitements	3 939	2 891
Charges sociales	1 525	1 126
Dotations aux amortissements des immobilisations	276	303
Dotations aux provisions /immobilisations		
Dotations aux provisions sur actifs circulants	1 204	507
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	239	63
<b>TOTAL III</b>	<b>16 269</b>	<b>12 909</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)</b>	<b>-9 798</b>	<b>-9 019</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	10	
Différences positives de change	0	
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	41
Ecart de conversion	0	244
<b>TOTAL IV</b>	<b>11</b>	<b>285</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		2
Intérêts et charges assimilées	162	13
Différences négatives de change	1	
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement	8	16
Ecart de conversion	0	148
<b>TOTAL V</b>	<b>171</b>	<b>179</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>-160</b>	<b>106</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-9 958</b>	<b>-8 913</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	210	164
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VI</b>	<b>210</b>	<b>164</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 921	0
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	11	900
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VII</b>	<b>2 932</b>	<b>900</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)</b>	<b>-2 722</b>	<b>-736</b>
Impôts dus sur les bénéfices	22	
Impôts différés sur les bénéfices		-1
<b>TOTAL VIII</b>	<b>22</b>	<b>-1</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)</b>	<b>6 692</b>	<b>4 339</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)</b>	<b>19 394</b>	<b>13 988</b>
Liaisons Résultat	0	
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>-12 702</b>	<b>-9 649</b>
<b>Résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-6</b>	<b>1</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>-12 707</b>	<b>-9 648</b>
<b>Résultat groupe</b>	<b>-12 707</b>	<b>-9 648</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
(en milliers d'euros)

En K€	Capital Social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées et Ecart de conversion	Réserves indisponibles	Résultat consolidé	TOTAL Capitaux Propres
<b>Solde à l'ouverture - 31 décembre 2018</b>	<b>7 106</b>	<b>24 868</b>	<b>21</b>	<b>-11 846</b>		<b>-19 787</b>	<b>361</b>
Affectation du résultat 2018				-19 787		19 787	
Attribution d'actions gratuites	3	-1 175			1 172		
Conversion d'obligations convertibles en actions (cours inférieur au nominal)	5 920	-4 027					<b>1 893</b>
Augmentations de capital	23 800	-8 000					<b>15 800</b>
Réduction de capital par apurement des pertes	-14 594			14 594			
Exercice de BSA gratuits	1	8					<b>9</b>
Frais d'augmentation de capital		-2 133					<b>-2 133</b>
Ecarts de conversion				-1			<b>-1</b>
Résultat de la période						-12 707	<b>-12 707</b>
<b>Solde à la clôture - 30 juin 2019</b>	<b>22 236</b>	<b>9 540</b>	<b>21</b>	<b>-17 040</b>	<b>1 172</b>	<b>-12 707</b>	<b>3 222</b>



**TABLEAU DE FLUX DE TRESORIE**  
(en milliers d'euros)

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
<b>Résultat net consolidé</b>	-12 707	-19 787
Résultat des sociétés mise en équivalence	6	13
Amortissements et provisions (1)	276	770
Variation des impôts différés		-5
Plus-values de cession, nettes d'impôt	11	782
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>-12 414</b>	<b>-18 227</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	553	5 955
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-11 861</b>	<b>-12 272</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-202	-774
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	47	23
Incidence des variations de périmètres (3)	-194	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-349</b>	<b>-750</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	15 800	
Emissions d'emprunts	6 739	10 338
Remboursements d'emprunts	-9 315	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>13 223</b>	<b>10 338</b>
Incidence des variations de cours des devises	-1	-144
<b>Variations de trésorerie (A)</b>	<b>1 013</b>	<b>-2 829</b>
Trésorerie d'ouverture (B)	630	3 459
Trésorerie de clôture (C)	1 643	630
Ecart ( A - (C - B)	0	0
(*) Les plus-values de cession ne sont pas nettes d'impôt sauf si écriture post-centralisation en 6916		
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) A détailler par grandes rubriques (stocks, créances d'exploitation, dettes d'exploitation)		
(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée (A détailler dans une note annexe)		

## **Annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2019**

## **1. Informations générales et faits marquants de la période**

### **1.1. Information générale**

Visiomed Group SA (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») développent et commercialisent des produits et des services de santé innovants dédiés à la prévention et au bien-être, à l'autodiagnostic médical et à l'accompagnement des malades chroniques.

L'objectif du Groupe est de mettre l'innovation au service de la santé de tous, en partant des besoins de chacun.

Le Groupe opère principalement en France, en Belgique, aux Etats-Unis et au Brésil.

Visiomed Group SA est une société de droit français, immatriculée et domiciliée en France. Le siège social est situé 112 avenue Kléber, 75116 Paris (France).

Les comptes du Groupe au 30 juin 2019 ont été arrêtés par Conseil d'Administration du 30 octobre 2019.

### **1.2. Faits marquants de la période**

#### **1.2.1. Changements de gouvernance**

- **Nomination du fondateur au poste de PDG**

Visiomed Group a annoncé le 4 février 2019 une évolution de sa gouvernance afin de poursuivre son plan stratégique de développement. Dans ce contexte, le Conseil a demandé à Monsieur Eric SEBBAN, fondateur du Groupe de reprendre les mandats de Président et Directeur Général de Visiomed Group.

- **Nomination d'un Directeur général délégué**

Le Conseil d'Administration de Visiomed Group a décidé de nommer Michel Emelianoff en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 12 mars 2019 afin qu'il accompagne le Groupe dans sa transformation, avec un focus sur l'exécution visant à améliorer son modèle opérationnel et à accélérer le déploiement de ses solutions de téléconsultations et d'e-santé.

- **Nomination de Patrick Schiltz en tant que Président Directeur Général**

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a révoqué l'ensemble du Conseil d'Administration de Visiomed Group SA, dont Eric Sebban et Olivier Hua et a désigné trois nouveaux membres du Conseil d'Administration dont Patrick Schiltz, en tant que Président Directeur Général du Groupe.

Cette évolution de la gouvernance n'a pas pour but de remettre en question la volonté de redressement et de croissance du Groupe. Monsieur Michel Emelianoff, Directeur Général Délégué nommé en mars 2019 a été confirmé dans ses fonctions par le nouveau Président

Directeur Général avec comme objectif pour le second semestre d'accélérer l'exécution du redressement de la société.

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2019, prenant acte de l'expiration du mandat des Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant, a décidé de ne pas les renouveler et de nommer le cabinet EXAFI en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire de Visiomed Group SA et Marc Weber en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.

Lors de cette Assemblée Générale, les comptes sociaux et consolidés de Visiomed Group SA n'ont pas été approuvés par les actionnaires. Une nouvelle Assemblée Générale a donc été convoquée pour le 12 septembre 2019 afin de soumettre de nouveau les comptes 2018 pour approbation (*voir note 1.4.3*).

### **1.2.2. Mouvements de périmètre**

- **Acquisition des laboratoires PhytoSuisse**

La société Laboratoires Visiomed a procédé, le 1er avril 2019, à l'acquisition du laboratoire suisse, PhytoSuisse, spécialisé en dermo-cosmétique. Cette opération devrait permettre à terme à la société de renforcer son offre produit en santé familiale.

- **Fusion simplifiée entre Epiderm et Visiomed Group**

La société Epiderm qui n'avait plus d'activité ni de salarié sur l'exercice 2019 a été fusionnée avec Visiomed Group (absorption à 100% de la filiale par la mère).

La fusion qui a été réalisée le 24 juin 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la société Epiderm.

La fusion a généré dans les comptes sociaux de Visiomed Group un mali de fusion de 528 K€ correspondant à la différence entre la Valeur Nette comptable des titres d'Epiderm dans les comptes de Visiomed Group (0 K€) et la valeur nette comptable des biens et droits apportés par Epiderm (- 528 K€, calculés comme suit : passifs pris en charge par l'absorbante 572 K€ - biens et droits apportés par l'absorbée 44 K€). Ce mali de fusion est éliminé dans les comptes consolidés.

### **1.2.3. Plan de continuation des Laboratoires Visiomed**

La société Laboratoires Visiomed a fait l'objet d'un plan de continuation d'une durée de 10 ans suivant jugement du tribunal de commerce de Bobigny du 14 avril 2009.

Elle en est sortie le 14 avril 2019 après avoir respecté tous ses engagements. Les opérations de redressement de la société ont été clôturées par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 24 juillet 2019.

## **1.3. Financement**

### **1.3.1. Arrêt du contrat de financement par OCABSA avec Hudson Bay**

Visiomed Group a décidé de mettre fin au contrat de financement par OCABSA mis en œuvre avec la société Hudson Bay Capital Management, gérant le fonds Hudson Bay Master Fund Ltd. Dans le cadre d'un accord avec Hudson Bay, la 3ème tranche a été considérée comme tirée. Il a été convenu de rembourser par anticipation le solde des OCA (1 250 K€) en mars et avril 2019 : la Société a procédé au remboursement final du solde des OCA en circulation le 14 avril 2019.

Compte tenu de la clause de protection des actionnaires, les BSA doivent conserver une parité inchangée (1 BSA donne 1 actions nouvelles), il est donc à noter que :

- Les 3 130 930 BSA attachés à la première tranche qui étaient exerçables au 31 décembre 2018 ont un prix d'exercice qui est passé de 1,054 à 0,05 euros.
- Les 86 792 453 BSA attachés à la troisième tranche et devenus exerçables à la date de ce rapport ont vu leur prix d'exercice modifié pour s'établir à 0,053 euros

### **1.3.2. Mise en place d'un nouveau contrat de financement par OCABSA avec Negma Group en mai 2019**

Visiomed Group a signé un accord de financement avec NEGMA GROUP, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes. Cet accord prévoit la mise en place d'une réserve de trésorerie sous la forme d'obligations convertibles en actions.

Visiomed Group devait ainsi avoir la faculté, à sa seule initiative et sur une période maximale de 16 mois, d'émettre jusqu'à 2 000 obligations d'un montant unitaire de 10 000 €.

Une première tranche, correspondant à l'émission de 200 obligations, a été réalisée le 27 mai 2019, donnant lieu à une levée de fonds de 2 M€.

Cette émission d'obligations donnera lieu à l'émission concomitante de bons de souscription d'actions de la société qui, en cas d'exercice intégral, permettrait de réaliser une augmentation de capital additionnelle de 1 M€ (prime d'émission incluse) maximum.

Dans le cadre de la première tranche, 19 230 769 bons ont été émis et permettront de souscrire à 19 230 760 actions nouvelles au prix unitaire de 0,052 €.

Impact cash net théorique au 30 juin de la 1<sup>ère</sup> tranche :

	en K€	
Montant brut reçu de Negma	2 000	perçu
Frais 2%	-40	payé
Commitment fees	-180	payé
Cash payment- pénalités (cours inférieur au nominal)	-1 089	payé à hauteur de 83 K€
<b>Montant net théorique à percevoir par Visiomed Group SA au 30 juin 2019</b>	<b>691</b>	

*Voir également la note 1.6.2 des Evénements post clôture*

## **1.4. Opérations sur le Capital**

Les opérations sur le capital intervenues sur le premier semestre 2019 sont les suivantes :

### **1.4.1. BSA gratuits en faveur des actionnaires**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016, le Conseil d'Administration du 23 février 2018 a décidé l'attribution de BSA gratuits (BSA2018-1) à l'ensemble des actionnaires, pour un montant total maximum de 5 000 000 euros ( finalement réparti comme suit : 1 664 493 euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche, 1 666 667 euros pour la 2<sup>ème</sup> tranche et 1 666 666 euros pour la 3<sup>ème</sup> tranche).

Les conditions d'émission, définies lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2018, sont les suivantes :

Les BSA gratuits seront émis uniquement si :

- une tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay est intégralement tirée
- et sous réserve que le prix d'exercice (prix moyen pondéré de l'action le jour précédant l'émission des BSA2018-1 ) soit supérieur à 0,90 euros.

#### **Au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche de BEOCA émis en faveur d'Hudson Bay qui a été intégralement tirée au cours de l'exercice 2018 :**

Les conditions d'émission ayant été remplies, un nombre total de BSA de 28 745 175 a été émis le 5 mars 2018 avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles et un prix d'exercice du BSA de 1.054 euros. Comme prévu, en cas d'exercice, cette émission donnera lieu à une augmentation de capital (prime comprise) maximale de 1 664 493 euros.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

Au titre de l'émission de ces 28 745 175 BSA<sup>2018-1</sup>, il a été exercé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 : 151 879 BSA<sup>2018-1</sup>.

**Au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay qui a été annulée au cours de l'exercice :** compte tenu que la deuxième tranche a été annulée et n'a pas fait l'objet d'un tirage, la 2<sup>ème</sup> tranche de BSA<sup>2018-1</sup> n'a pas été émise.

#### **Au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche de BEOCA qui a été partiellement tirée au cours de l'exercice 2018 :**

Il n'a pas été émis de nouveaux BSA gratuits en faveur des actionnaires au titre de cette troisième tranche de BEOCA car les conditions d'émission n'ont pas été intégralement remplies : le VWAP du dernier tirage de la troisième tranche (prix d'exercice) étant inférieur à 0,90 euros.

Au 30 juin 2019, plus aucun BSA n'est à émettre et il reste donc au total 28 435 684 BSA<sup>2018-1</sup> (issus de la 1<sup>ère</sup> tranche) à exercer.

Compte tenu de la clause de protection des actionnaires, les BSA2018-1 ont vu leur parité passer de 5 actions nouvelles pour 91 BSA à 15 actions nouvelles pour 91 BSA et le prix d'exercice passer de 1,054 euros à 0,351 euros.

#### **1.4.2. Augmentations et réduction de capital**

- **Augmentation de capital avec maintien du DPS du 22 janvier 2019**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 24 décembre 2018 a décidé d'une augmentation de capital avec maintien droit préférentiel de souscription (DPS) qui a été réalisée le 22 janvier 2019.

Modalités de l'augmentation de capital :

- Parité : 1 DPS donne 2 actions nouvelles
- Prix de 0,05 euros par action nouvelle
- Apport en numéraire de 7 999 998 euros (clause de surallocation comprise) et prélèvement sur la prime d'émission pour le même montant soit une augmentation de capital totale de 15 999 996 euros, donnant lieu à la création de 159 999 960 actions nouvelles.

- **Augmentation de capital en placement privé du 4 mars 2019**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 4 mars 2019, a décidé d'une augmentation de capital en placement privé qui a été réalisée le 8 mars 2019.

Cette augmentation de capital d'un montant de 2 M€, au prix de 0,10 euros par action, s'est accompagnée de la création de 20 millions d'actions nouvelles.

- **Réduction de capital**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social d'un montant de 14 594 344,10 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action à 0,05 euros.

- **Augmentation de capital à des personnes dénommées du 28 mars 2019**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration du 12 mars 2019, a décidé d'une augmentation de capital en placement privé qui a été réalisée le 28 mars 2019.

Cette augmentation de capital d'un montant de 5,8 M€, au prix de 0,05 euros par action, s'est accompagnée de la création de 116 millions d'actions nouvelles.

## **1.5. Instruments dilutifs**

### **1.5.1. BSA 1**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 30 juillet 2015, a attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Au 30 juin 2019, il n'y a eu aucun exercice de ces BSA.

### **1.5.2. Actions gratuites**

Plans d'actions gratuites existants :

- Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 7 octobre 2016, a attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Ces 10 000 actions gratuites ont été définitivement acquises le 7 octobre 2018, générant ainsi une augmentation de capital de 1 000 euros prélevée sur la prime d'émission en 2018.
- Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 26 décembre 2016, a attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Il est à noter que les 30 000 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises le 2 janvier 2019, donnant ainsi lieu à une augmentation de capital de 3 000 euros prélevée sur la prime d'émission.

- Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 a attribué le 3 novembre 2017, 15 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Ces actions gratuites seront définitivement acquises le 3 novembre 2019.



- Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 23 février 2018, a décidé d'attribuer 600 000 actions gratuites à plusieurs salariés jusqu'au 17 août 2018, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. La date d'attribution est le 27 juillet 2018.

Compte tenu du départ de certains de ces salariés, au 31 décembre 2018, seules 525 000 actions restaient en période d'attribution et seront définitivement acquises le 27 juillet 2020.

#### Nouveau plan d'actions gratuites : 24 juin 2019

Par délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2019 (11<sup>ème</sup> résolution) et sur décision des Conseils d'Administration du 29 avril et du 20 mai 2019, il a été décidé d'attribuer 23 440 000 actions gratuites ordinaires de Visiomed Group à huit salariés du Groupe au titre de leur contrat de travail, dont Monsieur Olivier Hua (6 800 000 actions) ancien Président directeur général, ainsi qu'au Directeur Général, Monsieur Eric Sebban (10 000 000 actions) et au Directeur Général Délégué, Monsieur Michel Emelianoff (5 000 000 actions) au titre de leurs mandats respectifs.

Les conditions et critères d'attribution gratuite de ces actions sont les suivantes :

- Période d'acquisition : 1 an

Durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant.

À l'expiration de la période d'acquisition, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.

Si durant la période d'acquisition, les bénéficiaires d'actions gratuites, autres que le Directeur Général et l'ancien Président directeur général devenu salarié de la société BewellConnect SAS, cessent leurs fonctions, ils perdront leurs droits à l'attribution gratuite des actions.

- Période de conservation : 1 an

A l'issue de la période d'acquisition, les actions définitivement attribuées seront incessibles et devront être conservées au nominatif par ce dernier, durant une période d'au moins un an.

Par dérogation à cette règle, au-delà de la période de conservation ci-dessus, le dirigeant attributaire d'actions gratuites suivant sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- Directeur Général : au moins 1 000 000 actions gratuites sur les 10 000 000 actions qui lui sont attribuées
- Directeur Général Délégué : l'intégralité des 5 000 000 actions gratuites qui lui sont attribuées

L'attribution, qui portera sur des actions nouvelles à émettre de la Société, sera effectuée par l'émission au pair d'actions nouvelles de 0,05 € chacune de valeur nominale, dans le cadre

d'une augmentation du capital de la Société, réalisée par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport, d'un montant total de 1 172 000 euros.

Cette augmentation de capital sera, le cas échéant, définitivement réalisée, à l'expiration de la période d'acquisition, du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires.

## **1.6. Evénements post clôture**

### **1.6.1. Actions à l'encontre des anciens dirigeants du Groupe**

A la suite d'un audit réalisé par le cabinet EXAFI (nommé Commissaire aux Comptes de Visiomed Group SA lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2019), la société Visiomed Group a décidé de diligenter des poursuites judiciaires à l'encontre d'anciens Dirigeants de l'entreprise et d'en informer l'Autorité des marchés financiers.

#### Visiomed Group

La Société conteste plusieurs résolutions votées par le Conseil d'Administration de Visiomed Group sous la gouvernance de Messieurs Eric Sebban et Olivier Hua :

- Le Conseil d'Administration de Visiomed Group du 29 avril 2019, présidé par Monsieur Eric Sebban, a décidé qu'en cas de révocation de son mandat de Directeur Général de la Société, pour un motif autre qu'une faute lourde (au sens du droit du travail), le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de révocation payable en une fois à la date de prise d'effet de la révocation (800 K€ nets) ainsi qu'un préavis de révocation de son mandat de 6 mois, à compter de la décision de révocation (225 K€ bruts).

Ces sommes n'ont pas été versées à ce jour.

A ce titre, les comptes semestriels 2019 incluent une charge à payer de 1.4 M€

- Au titre de l'indemnité de révocation : 1.1 M€ chargés
- Au titre du préavis de révocation : 0.3 M€ chargés

- Le Conseil d'Administration de Visiomed Group du 23 mai 2019 a décidé d'accorder au Directeur Général (Monsieur Sebban), une prime dont le montant brut correspond à 1,5 % de l'engagement global de la levée de fonds en exécution du contrat d'émission signé avec Negma Group (20 M€).

A ce titre, les comptes semestriels incluent une charge à payer de 0.4 M€ qui n'a fait l'objet d'aucun versement à ce jour.

- Les Conseils d'Administration de Visiomed Group du 29 avril 2019 et du 20 mai 2019 ont décidé d'attribuer un total de 23 440 000 actions gratuites ordinaires de Visiomed Group (*cf Note 1.3.2 sur les Actions gratuites*) aux anciens Dirigeants du Groupe et à un groupe de salariés. Cette décision fait l'objet d'une contestation.
- Le Conseil d'Administration de Visiomed Group du 12 février 2019 a autorisé la signature d'un protocole transactionnel avec Monsieur Olivier Hua d'un montant de

0.2 M€ bruts en contrepartie de quoi Monsieur Hua a renoncé à toute action et revendication liée à la révocation de ses mandats, à l'encontre de la Société et de ses administrateurs.

Cette somme a été versée en février 2019. Les comptes semestriels 2019 incluent à ce titre un montant chargé de 0.4 M€.

### Visiomed SAS

La Société conteste également les décisions collectives des Associés de Visiomed SAS (Laboratoires Visiomed) en date du 26 novembre 2018 selon lesquelles, les associés ont décidé :

- l'émission de 11 743 bons de souscription d'actions de la Société Visiomed SAS (« BSA1 »),
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux BSA1 et de réserver la souscription des 11 743 BSA1 aux personnes suivantes :
  - o 7 046 BSA1 au profit de Monsieur Eric Sebban
  - o 4 697 BSA1 au profit de Monsieur Olivier HUA

Cette décision ayant eu pour incidence une dilution potentielle significative de la participation de Visiomed Group dans sa filiale Visiomed SAS (Messieurs Hua et Sebban pouvant potentiellement détenir jusqu'à 30% des titres de la société Visiomed SAS) et un risque de faire tomber l'intégration fiscale pour le Groupe.

A noter que le 29 avril 2019, les associés de Visiomed SAS, se sont réunis et en décision collective des Associés, en accord avec les titulaires des BSA1, ont décidé de modifier le prix d'exercice et la date d'exercice des 11 743 BSA1 émis suivant décisions collectives des associés du 26 novembre 2018, à savoir :

- Le prix d'exercice des BSA1 :

Le prix d'émission d'une action souscrite en exercice d'un BSA 1 est ramené de 364 € à 40 € dont 10€ de valeur nominale et 30 € de prime d'émission, sous réserve le cas échéant des ajustements opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires afin de réserver les droits des titulaires des BSA1.

- Date d'exercice des BSA1 :

Les BSA1 sont exerçables à tout moment et au plus tard dans les 5 années à compter du 26 novembre 2018 au lieu de 3 années à compter de cette date.

Tous les autres termes et conditions des BSA1 fixés par les décisions collectives des associés du 26 novembre 2018 sont demeurés sans changement.

En septembre 2019, Messieurs Hua et Sebban ont notifié la société Visiomed SAS de leur souhait d'exercer 10 BSA1 chacun. La Société Visiomed SAS qui conteste les décisions collectives précédemment décrites n'a pas donné suite à ces demandes d'exercice de BSA.

Messieurs Sebban et Hua ont à ce titre, assigné la Société Visiomed SAS en référé devant le Tribunal de Commerce de Paris le mardi 29 octobre 2019. Un jugement sera rendu le 14 novembre 2019.

#### Visiomed SAS & BewellConnect SAS

Le 24 juillet 2019, Monsieur Eric Sebban a été licencié pour faute grave au titre de son contrat de travail signé avec la Société Visiomed SAS. Ce dernier conteste cette décision. A ce titre, une procédure prud'homale a été engagée par Monsieur Sebban dont les demandes s'élèvent à 1.5 M€ bruts.

Le niveau de risque encouru par la Société sera évalué à la clôture du 31 décembre 2019.

Le 24 juillet 2019, Monsieur Olivier Hua a été licencié pour faute grave au titre de son contrat de travail signé avec la société BewellConnect SAS. Ce dernier conteste cette décision. A ce titre, une procédure prud'homale a été engagée par Monsieur Hua dont les demandes s'élèvent à 0.3 M bruts.

Le niveau de risque encouru par la Société sera évalué à la clôture du 31 décembre 2019.

### **1.6.2. Financement**

En juillet 2019, la nouvelle Direction du Groupe a décidé de mettre un terme au recours à des outils de financements coûteux et dilutifs et a résilié le contrat de financement par voie d'OCABSA signé en mai 2019 avec Negma Group. Dans ce cadre-là, Visiomed Group a attribué à ce dernier 38 200 000 actions nouvelles Visiomed Group et 175 bons de souscription d'actions (BSA) en contrepartie des engagements pris par l'ancienne Direction. A ce jour, le Groupe Negma détient 19 230 944 BSA.

L'impact résultat du protocole signé avec la Société Negma Group pour mettre un terme au contrat de financement et comptabilisé sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2019 est de 744 K€.

### **1.6.3. Assemblées générales du 12 septembre 2019 et du 30 septembre 2019**

L'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 12 septembre 2019 a été ajournée faute de pouvoir déterminer avec fiabilité le nombre de droits de votes et reconvoquée le 30 septembre 2019.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre les actionnaires présents ou représentés ont voté sur l'ensemble des résolutions proposées conformément aux recommandations du Conseil d'administration dont l'approbation des comptes sociaux et consolidés 2018 de Visiomed Group.

#### **1.6.4. Changements intervenus au sein du Conseil d'Administration de Visiomed Group SA**

L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2019 a constaté la démission de Monsieur Lucien Maakad de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de présente assemblée générale, et a décidé de nommer Monsieur Michel Emelianoff en qualité d'administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2025 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2019, a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien des Comptes de Blégiers de Pierregrosse en tant qu'administrateur et a décidé de nommer Monsieur Yves Désiront en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Sébastien des Comptes de Blégiers de Pierregrosse, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus proche assemblée générale ordinaire des actionnaires. Monsieur Yves Désiront exercera ses fonctions conformément à la loi et aux statuts pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Sébastien des Comptes de Blégiers de Pierregrosse.

#### **1.6.5. Opérations sur le capital depuis le 1er juillet 2019**

- **Augmentation de capital par voie de placement privé du 9 septembre 2019**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration du 5 août 2019, a décidé d'une augmentation de capital en placement privé qui a été réalisée en deux temps :

- Une première augmentation de capital d'un montant de 1,5 M€ réalisée le 9 septembre 2019.

Cette augmentation de capital, au prix de 0,05 euros par action, s'est accompagnée de la création de 30 millions d'actions nouvelles.

Le prix de souscription a été fixé à 0,05 € l'action, soit la valeur nominale de l'action, en raison des contraintes légales. La société avait prévu un mécanisme d'indemnisation des investisseurs afin de compenser le différentiel entre (i) le prix de souscription par action (0,05 €) et (ii) le prix de référence retenu pour cette opération (0,01755 € compte tenu de la décote de 25% appliquée sur le cours de clôture au 12 août 2019, soit 0,0234 €).

Les investisseurs détenaient donc une créance de 973 500 € qu'ils se sont engagés à compenser en souscrivant des actions à émettre par la société dans le cadre d'une délégation de compétence à personnes dénommées qui a été soumise au vote lors de l'assemblée générale des actionnaires qui a été reconvoquée le 30 septembre 2019.

- Une deuxième augmentation de capital par compensation de créances pour éteindre la créance des investisseurs d'un montant de 1 233 840,30 euros.

A noter que ces créances ont été incrémentées d'un montant de 260 340,30 €, en raison de la souscription par action qui ne peut être inférieure à la valeur nominale et que cette dernière, bien qu'abaissée à 0,02 €, était encore supérieure à la valeur économique de chaque action qui ressortait à 0,01578 € sur la base de la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des cours de Bourse des 5 dernières séances précédant le 12 septembre 2019, à laquelle a été appliquée une décote de 25%.

Par délégation de l'Assemblée Générale du 30 septembre, le Conseil d'administration du 4 octobre 2019 a décidé de mettre en œuvre cette opération qui se traduit par l'émission de 61 692 015 actions nouvelles.

- **Réduction de capital du 30 septembre 2019**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2019, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social d'un montant de 15 387 314 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action de 0,05 euros à 0,02 euros.

- **Placement privé d'obligations convertibles en actions**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2019, le Conseil d'Administration du 16 octobre 2019, a décidé la réalisation d'une levée de fonds dans le cadre d'un placement privé d'obligations convertibles en actions réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs professionnels d'un montant de 3 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'émission d'obligations convertibles sont :

- Date d'émission : 23 octobre 2019
- Nombre : 300 obligations convertibles
- Valeur nominale de l'obligation convertible : 10 000 euros
- Echéance : 36 mois après la date d'émission
- Intérêts : les intérêts sont payables à chaque date anniversaire
  - 10% par an en cas de versement en numéraire,
  - Ou 13% par an en cas de versement en actions de la Société émises au Cours de Référence.
- Conversion :
  - à tout moment, à compter de la seconde date d'anniversaire jusqu'à la date d'échéance moyennant un préavis de 30 jours.
  - À tout moment, à compter de la Date d'Emission en Cas de Défaut
- Taux de conversion : sauf cas d'ajustement, 1 Obligation de 10.000 € de valeur nominale donnerait droit en cas de conversion à 500 000 actions d'une valeur nominale de 0,02 €.

Tout Cas de Défaut donnera droit à une prime de conversion de 100% de sorte que, sauf cas d'ajustement, 1 Obligation de 10.000 € de valeur nominale donnerait droit à 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,02 €.

L'opération prévoit le nantissement de l'intégralité des actions de la Société BewellConnect SAS, détenue à 100% par Visiomed Group SA.

### **1.7. Perspectives**

Au regard des moyens considérables nécessaires pour la transformation des activités traditionnelles des Laboratoires Visiomed afin de rendre ces dernières profitables, et du faible potentiel de croissance de la grande majorité de ses segments, la société a décidé de recentrer ses efforts sur le segment prometteur de la santé connectée et d'engager des discussions avec divers partenaires afin d'adosser les activités autre que santé connectée à des partenaires qui auront la taille critique nécessaire pour permettre de développer ces actifs.

Différents modèles d'adossement sont à l'étude sur la base des marques d'intérêt déjà reçues.

Concernant la santé connectée, la société vise à se développer sur 3 segments de marché pour lesquels elle propose des offres solides et différenciantes :

- Selfcare : développement et commercialisation d'objets médicaux connectés pour usage par les patients. La société a décidé de mettre fin aux investissements de vente directe auprès du grand public qui n'ont pas donné satisfaction, et de focaliser ses efforts sur des approches de vente au travers de structures de professionnels de santé, pour des besoins de santé et non de bien-être.
- Médecine Mobile : développement et commercialisation de solutions de télémédecine mobile centrées sur son produit phare le Visiocheck, répondant aux besoins des personnels préhospitaliers afin d'améliorer l'efficacité de la prise en charge et du transfert des patients (Pompiers, Ambulanciers, SAMU, etc.), des infirmiers pour le suivi de patients à domicile, ainsi que tous les besoins de médecine mobile d'urgence (dans la lignée du contrat avec le service santé des armées).
- Téléconsultation en point of care : développement et commercialisation de solutions de téléconsultation en point of care (espaces santé équipés) permettant d'améliorer l'accès au soin et de désengorger les services d'urgence, avec des applications en pharmacie, en maison pluridisciplinaire de santé, en entreprise ainsi qu'en zones rurales (dans la lignée du contrat avec ITNT pour la Côte d'Ivoire)

La nouvelle Direction a décidé de mettre en œuvre une nouvelle approche pour le développement de ces activités :

- centrage sur les usages et non les produits
- approche B2B vers les professionnels de santé et non B2C
- mise en place de partenariats structurants avec des acteurs de taille, permettant un véritable accès au marché et donc un passage à l'échelle, sur la base de pilotes ayant validé les propositions de valeur commune

La société, sur ce périmètre, envisage de jouer un rôle fédérateur et de participer à la consolidation du marché très fragmenté de la santé connectée, afin de lui permettre d'accélérer son développement.



## 2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2019.

### Liste des sociétés consolidées :

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Statuts Entité	Contrôle	Intérêt	Méthode
VISIOMED GROUP SA	SA	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
LABORATOIRES VISIOMED SAS	SAS	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
BEWELLCONNECT SAS	SAS	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
BEWELLCONNECT CORP	SA	USA	Pas de changement	70,00%	70,00%	IG
EPIDERM	SAS	France	Fusion			
VISIOMED DO BRASIL	SA	Brésil	Pas de changement	99,99%	99,99%	IG
MEDICAL INTELLIGENCE SERVICE	SA	France	Pas de changement	25,00%	25,00%	ME
PHYTOSUISSE	SARL	Suisse	Entrée en début d'exercice	100,00%	100,00%	IG

### Liste des sociétés non consolidées :

La société Visiomed Technology qui est basée en Chine et assure notamment la fabrication de certains dispositifs médicaux pour le Groupe, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le Management considérant qu'au 30 juin 2019, aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

### Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ; le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe.

### **3. Principes et méthodes comptables**

#### **3.1. Contexte de l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Euronext Growth et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés sont identiques à ceux utilisés pour la présentation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, sauf mention spécifique dans les annexes.

Les états financiers du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Ils sont présentés en euros.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### **3.2. Conversion des opérations en devises**

- **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

- **Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

- **Conversion des comptes des filiales en devises**

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes. Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres :	taux historique
Autres postes du bilan :	taux de clôture
Compte de résultat :	taux moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

### **3.3. Information sectorielle**

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant des montants non significatifs ont été regroupés.

### **3.4. Écarts d'acquisition**

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti . En contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

### **3.5. Immobilisations incorporelles**

- Marques, licences et brevets

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les licences ont une durée d'utilisation finie. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée à 20 ans.

Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les tests de dépréciation sont réalisés annuellement ; la valeur au 30 juin 2019 correspond au test de dépréciation du 31 décembre 2018.

- Logiciels

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels à 2 ans.

- Frais de R&D

Le Groupe a choisi de capitaliser ses frais de développement s'ils répondent aux critères d'activation. Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 3 ans).

Les critères d'activation sont les suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Concernant les immobilisations incorporelles, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur nette des actifs incorporels.

### **3.6. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (pour les actifs acquis à titre onéreux) ou à leur coût de production (pour les actifs produits par l'entreprise) ou à leur valeur vénale (pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange).

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **3.7. Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciels	2 ans
Maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

### **3.8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les marques, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et

autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

- Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.
- Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

### **3.9. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

### **3.10. Stocks**

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises).

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte de la rotation des articles, des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

### **3.11. Créances et autres débiteurs**

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés de recouvrement la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

### **3.12. Disponibilité et Valeurs Mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Il s'agit des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le Prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ».

### **3.13. Frais d'augmentation de capital**

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

### **3.14. Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### **3.15. Engagements retraite**

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

### **3.16. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

### **3.17. Reconnaissance des produits**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.



Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

### **3.18. Contrats de location**

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### **3.19. Produits et charges exceptionnels**

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils peuvent comprendre par exemple les plus-values ou moins-values de cession, les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels.

### **3.20. Opérations internes**

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

### **3.21. Estimations et jugements comptables déterminants**

La préparation des états financiers conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs.

Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

## 4. Information sectorielle

Au cours l'exercice 2018, le Groupe avait modifié la présentation de ses états internes de suivi et de pilotage de la performance de ses activités afin de mieux traduire les nouvelles orientations stratégiques du Groupe compte tenu des dernières opérations réalisées, notamment l'acquisition des marques Innoxa et T LeClerc en aout 2018 et le développement de l'e-santé.

L'information sectorielle présentée ci-dessous prend en compte cette évolution du pilotage de la performance et du reporting interne du Groupe.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe.

Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

- Santé familiale avec des dispositifs médicaux OTC distribués en pharmacie
- Dermo-cosmétique\*
- Santé connectée (e-santé et télémédecine)

CA (en M€)	S1 2018	S1 2019	Ecart	% Ecart
SANTE FAMILIALE	3,7	3,2	-0,5	-14%
DERMO COSMETIQUE	0,0	2,3	2,3	
SANTE CONNECTEE	0,1	0,9	0,8	938%
<b>Total CA</b>	<b>3,8</b>	<b>6,4</b>	<b>2,6</b>	<b>68%</b>

Marge (en M€)	S1 2018	S1 2019	Ecart	% Ecart
SANTE FAMILIALE	1,9	1,5	-0,4	-19%
DERMO COSMETIQUE	0,0	1,6	1,6	
SANTE CONNECTEE	0,0	0,7	0,7	1 679%
<b>Total Marge</b>	<b>1,9</b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>101%</b>
<b>% Marge</b>	<b>51%</b>	<b>61%</b>		

\*pour mémoire acquisition des marques de cosmétique en Août 2018

*Voir note 6.1 sur les produits d'exploitation*

## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1. Écarts d'acquisition

Au 30 juin 2019, Visiomed Group affiche un montant total d'écart d'acquisition de 684 K€ déprécié à hauteur de 229 K€.

Le poste écarts d'acquisition a été mouvementé au cours du 1er semestre du fait de l'acquisition de la société PhytoSuisse et de l'arrêt de l'activité d'Epiderm de respectivement + 182 K€ et – 90 K€ en valeur brute.

L'acquisition des Laboratoires PhytoSuisse a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 182 K€ calculé comme suit : valeur d'acquisition des titres (130 K€) diminué de la situation nette de la société (-52K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

L'arrêt de l'activité d'Epiderm a donné lieu à l'annulation de l'écart d'acquisition de 90 K€ comptabilisé par Visiomed Group lors de l'acquisition d'Epiderm et qui était totalement déprécié.

Au 30 juin, les écarts d'acquisition (684 K€ valeur brute et 229 K€ de dépréciation soit 455 K€ nets) se décomposent donc comme suit :

- Acquisition de 90% de Visiomed Do Brasil en 2016 : 29 K€ - intégralement déprécié
- Entrée de périmètre de consolidation de MIS en 2016 qui avait généré un écart d'acquisition de 422.5 K€ déprécié à hauteur de 200 K€
- Rachat du minoritaire en 2017 par BewellConnect SAS (1 250 titres de Visiomed SAS soit 4.57% des titres) qui avait généré un écart d'acquisition de 50 K€, non déprécié.

La société n'a pas identifié au 30 juin d'indicateur menant à constater une dépréciation supplémentaire. Une réévaluation sera faite au 31 décembre 2019.

### 5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>591,4</b>			<b>182,2</b>	<b>-89,8</b>	<b>683,7</b>
Frais de recherche et développement	587,9					587,9
Concessions, brevets et droits similaires	4 452,1				-21,9	4 430,3
Autres immobilisations incorporelles	370,6	86,8			-0,4	457,4
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>5 410,7</b>	<b>86,8</b>			<b>-22,3</b>	<b>5 475,1</b>

Amortissements et provisions (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>318,8</b>				<b>-89,8</b>	<b>229,0</b>
Frais de recherche et développement	267,6	89,2				356,8
Concessions, brevets et droits similaires	146,2	11,6			-12,0	145,8
Autres immobilisations incorporelles	362,5	11,6			-0,3	373,8
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>776,3</b>	<b>112,4</b>			<b>-12,2</b>	<b>876,5</b>

Valeurs nettes (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>272,5</b>			<b>182,2</b>		<b>454,7</b>
Frais de recherche et développement	320,3	-89,2				231,1
Concessions, brevets et droits similaires	4 306,0	-11,6			-9,9	4 284,4
Autres immobilisations incorporelles	8,1	75,1			-0,1	83,6
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 634,4</b>	<b>-25,7</b>			<b>-10,1</b>	<b>4 598,6</b>

#### Valeur brute :

L'augmentation du poste Autres immobilisations incorporelles correspond aux coûts de développement de sites internet dédiés aux deux marques de cosmétiques acquises en Août 2018.

La diminution des immobilisations (« Autres mouvements ») correspond à la mise au rebut des immobilisations de la société Epiderm qui a arrêté son activité et fusionné avec Visiomed Group.

Les mouvements enregistrés en « variations de périmètre » correspondent à l'écart d'acquisition relatif à la société PhytoSuisse acquise en avril 2019.

Pour rappel, les immobilisations incorporelles incluent des marques non amortissables apportées en 2009 pour une valeur de 3 765 K€. Ces marques bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc aucun amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie l'existence d'indices de perte de valeur de ces actifs à chaque clôture annuelle en considérant les informations internes et externes à sa disposition.

A fin décembre 2018, les marques ont fait l'objet de test d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Cette position est maintenue dans les comptes semestriels.

#### Amortissements :

L'augmentation des Amortissements correspond à la dotation de la période pour les immobilisations incorporelles.

## Immobilisations Corporelles

Valeurs brutes (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	979,4	56,2				1 035,5
Autres immobilisations corporelles	1 375,2	51,0			-3,3	1 422,9
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 354,5</b>	<b>107,2</b>			<b>-3,3</b>	<b>2 458,4</b>

Amortissements et provisions (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	655,0	56,4				711,4
Autres immobilisations corporelles	634,1	107,5			-2,2	739,5
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>1 289,1</b>	<b>163,9</b>			<b>-2,2</b>	<b>1 450,9</b>

Valeurs nettes (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	324,4	-0,3				324,1
Autres immobilisations corporelles	741,0	-56,5			-1,1	683,4
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 065,4</b>	<b>-56,7</b>			<b>-1,1</b>	<b>1 007,5</b>

La hausse des postes « Installation techniques, matériel » et « Autres immobilisations incorporelles » correspond respectivement à l'acquisition de moules de cosmétiques et à l'acquisition de matériel informatique en lien avec l'évolution des effectifs.

L'augmentation des Amortissements correspond à la dotation de la période pour les immobilisations corporelles.

### 5.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes (en K€)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13					13
Participations par mises en équivalence	65				-6	59
Autres immobilisations financières	397	6	47			356
<b>Valeurs brutes</b>	<b>475</b>	<b>6</b>	<b>47</b>		<b>-6</b>	<b>428</b>

Au 31 décembre 2018, les autres immobilisations financières sont composées de :

- Titres de participation pour 13 K€
- Titres mis en équivalence pour 59 K€
- Dépôts et cautionnement pour 356 K€

Les titres de participation correspondent aux 10 % que Visiomed Group détient chez Visiomed Technology (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation).

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. 25 %) au 30 juin 2019.

La variation de la période, correspond à la quote-part du résultat de M.I.S. au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2019, soit un impact net de -6 K€.

Le reliquat des immobilisations financières correspond à des dépôts de garantie pour un total de 356 K€, essentiellement dans le cadre des différentes locations immobilières (notamment les bureaux du siège) et locations de véhicules de fonction.

### 5.4. Stock et encours

Le stock est composé de marchandises, de produits finis, d'un stock SAV et d'un stock qualité.

Au 30 juin 2019, la valeur brute du stock s'élève à 6.9 M€ et est déprécié à hauteur de 2.2 M€ soit une valeur nette comptable de 4.7 M€. Comparé au 31 décembre 2018, le stock a diminué de 1.6 M€, cette diminution s'explique par la baisse du stock de 0.4 M€ mais essentiellement par la comptabilisation d'une dépréciation de 1.2 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre.

Les stocks de SAV et qualité sont systématiquement dépréciés à 100% soit 0.1 M€.

Les autres stocks sont dépréciés selon les règles de dépréciation du Groupe selon la rotation des articles à hauteur de 1.1 M€ : une analyse très détaillée du stock et notamment du stock de cosmétique a donné lieu à la comptabilisation sur le 1<sup>er</sup> semestre de 0.7 M€ sur les produits traditionnels du Groupe (dispositifs médicaux essentiellement) et 0.4 M€ sur les produits de dermo-cosmétique.

Le poste Avances & acomptes à augmenter depuis le 31 décembre 2018 de 0.4 M€ et s'établit à 1 M€ au 30 juin 2019. Cette hausse est liée à l'activité de Dermo-cosmétique qui suppose des délais de commandes relativement longs avec des acomptes à la commande et à une avance de 0.2 M€ réalisée à la société Visiomed Technology.

### **5.5. Clients et autres créances d'exploitation**

Les créances clients qui s'élèvent à 0,9 M€ au 30 juin, sont essentiellement composées de créances vis-à-vis de pharmacies d'officines.

Le délai de règlement moyen et le niveau d'impayés, faibles, restent stables sur le Groupe.

#### **Dépréciation des créances d'exploitation**

En K€	31/12/2018	Dotations	Reprise	30/06/2019
Clients	79	0		79
Autres Créances	18			18
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>0</b>		<b>97</b>

Aucun mouvement n'est à constater sur les provisions pour dépréciation des créances sur le premier semestre.

A noter que le contrat d'affacturage s'est poursuivi dans les mêmes conditions que précédemment : au 30 juin les créances clients cédées au factor et non encore encaissées sont déconsolidées pour 2.3 M€. Le compte de réserve de garantie prévu au contrat et enregistré en autres créances s'élève à 0.3 M€ au 30 juin 2019.

Le poste autres créances d'exploitation reste relativement stable par rapport au 31 décembre 2018 avec 2.7 M€ au 30 juin 2019 versus 3.1 M€ au 31 décembre 2018. Il correspond aux créances sociales et fiscales.

#### **Echéancier des créances d'exploitation et financières**

ETAT DES CREANCES en K€	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,- 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	356	70	286	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 048	1 048		
Créances clients et comptes rattachés	980	980		
Actif d'impôt différé	7	7		
Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	2 725	2 725		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 115</b>	<b>4 829</b>	<b>286</b>	

## **5.6. Impôts différés**

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés.

Par souci de simplification et étant donné le caractère non significatif des montants, les impôts différés actifs calculés au 31 décembre 2018 sont repris dans les comptes semestriels 2019. Ils seront actualisés au 31 décembre 2019.

En K€	Actif	Passif	Net
	7		7
Différences permanentes			
<b>Total</b>	<b>7</b>		<b>7</b>

## **5.7. Disponibilités et Valeur mobilières de placement**

Les disponibilités du Groupe s'élèvent à 1.2 M€ au 30 juin 2019.

Cette position de trésorerie, en amélioration de 1 M€ par rapport au 31 décembre 2019 s'explique par la réception de 2 M€ fin mai 2019 au titre de la première tranche du financement Negma, correspondant à l'émission de 200 obligations de 10 000 euros de nominal chacune.

Les valeurs mobilières de placement sont nanties à hauteur de 400 K€ pour couvrir les lignes de Crédits documentaires.

Les actions propres sont au nombre de 426 473 au 30 juin 2019 et représentent une valeur brute de 15.6 K€.

## **5.8. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses facturées au 30 juin mais relatives à des événements qui auront lieu sur le deuxième semestre 2019 ou en 2020, tels que des salons ou des loyers facturés d'avance.



## 5.9. Capitaux propres

### 5.9.1. Capital social

Au 30 juin 2019, le capital social de Visiomed Group s'élève à 22 235 515,60 euros. Il est composé de 444 710 312 actions d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune.

Le capital social a évolué de la manière suivante depuis le 31 décembre 2018 :

Opérations sur le capital	Nombre de titres	Valeur nominale (en euros)	Montant (en euros)
<b>Capital social au 31 décembre 2018</b>	<b>71 056 387</b>	<b>0,10</b>	<b>7 105 639</b>
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites	30 000	0,10	3 000
Augmentations de capital par conversion d'obligations convertibles en actions Hudson Bay	40 800 000	0,10	4 080 000
Augmentation de capital avec maintien du DPS du 22 janvier 2019	159 999 960	0,10	15 999 996
Augmentation de capital par placement privé du 4 mars 2019	20 000 000	0,10	2 000 000
Augmentations de capital par exercice de BSA gratuits (nominal 0,1 €)	535	0,10	54
Réduction de capital par apurement des pertes (réduction du nominal de 0,10 à 0,05 euros)			-14 594 344
Augmentation de capital à des personnes dénommées du 28 mars 2019	116 000 000	0,05	5 800 000
Augmentations de capital par conversion d'obligations convertibles en actions Negma	36 800 000	0,05	1 840 000
Augmentations de capital par exercice de BSA gratuits (nominal 0,05 €)	23 430	0,05	1 172
<b>Capital social au 30 juin 2019</b>	<b>444 710 312</b>	<b>0,05</b>	<b>22 235 516</b>
Total Mouvements	373 653 925		15 129 877

### 5.9.2. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres :

En K€	Capital Social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées et Ecart de conversion	Réserves indisponibles	Résultat consolidé	TOTAL Capitaux Propres
<b>Solde à l'ouverture - 31 décembre 2018</b>	<b>7 106</b>	<b>24 868</b>	<b>21</b>	<b>-11 846</b>		<b>-19 787</b>	<b>361</b>
Affectation du résultat 2018				-19 787		19 787	
Attribution d'actions gratuites	3	-1 175			1 172		
Conversion d'obligations convertibles en actions (cours inférieur au nominal)	5 920	-4 027					<b>1 893</b>
Augmentations de capital	23 800	-8 000					<b>15 800</b>
Réduction de capital par apurement des pertes	-14 594			14 594			
Exercice de BSA gratuits	1	8					<b>9</b>
Frais d'augmentation de capital		-2 133					<b>-2 133</b>
Ecart de conversion				-1			<b>-1</b>
Résultat de la période						-12 707	<b>-12 707</b>
<b>Solde à la clôture - 30 juin 2019</b>	<b>22 236</b>	<b>9 540</b>	<b>21</b>	<b>-17 040</b>	<b>1 172</b>	<b>-12 707</b>	<b>3 222</b>

### Affectation du résultat 2018

Au 30 juin 2019, la perte de 2018 n'était pas encore affectée, la décision d'affectation du résultat en report à nouveau ayant été votée lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2019.

### Primes d'émission

Le poste prime d'émission comprend principalement les mouvements liés aux conversions d'obligations convertibles en actions effectuées par Hudson Bay et Negma Group déduction faite des remboursements dus à un cours de conversion inférieur au nominal de l'action, ainsi que les mouvements liés aux impacts des exercices de BSA et des attributions d'actions gratuites.

Ce poste intègre également les frais d'augmentation de capital.

### Réserves indisponibles – actions gratuites.

Dans le cadre de l'émission d'actions gratuites du 24 juin 2019 (*cf note 1.4.1 sur les actions gratuites*), pour les besoins de cette augmentation de capital d'un montant de 1 172 000 euros, le Conseil d'administration a décidé de transférer 1 172 000 euros du compte "Prime d'émission" à un compte de « réserve indisponible » sur lequel seront prélevées les sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à émettre au terme de la période d'acquisition.

A l'issue de la période d'acquisition le solde figurant sur ce compte de réserve indisponible et non utilisé pour la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions gratuites, sera automatiquement viré sur le compte "Prime d'émission ».

## **5.9.3. Résultat par action**

### Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Bénéfice revenant au Groupe :	- 13 707 326 euros
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :	323 976 196
Résultat de base par action (€ par action) :	-0,039 euros

### Résultat par action - Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en prenant le nombre moyen de titres en circulation pendant le premier semestre 2019 et en tenant compte de tous les éléments dilutifs connus au 30 juin 2019.

Bénéfice revenant au Groupe :	- 13 707 326 euros
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :	323 976 196
Éléments dilutifs :	138 222 836
Résultat dilué par action (€ par action) :	-0,027 euros

Eléments dilutifs : nombre d'actions

Actions gratuites	23 980 000
BSA 1	400 000
BSA 3	4 688 684
BSA HB	89 923 383
BSA Negma	19 230 769
	<hr/>
	138 222 836

## 5.10. Provisions pour risque et charges

Les provisions pour risques et charges figurant au bilan correspondent essentiellement à des litiges prud'hommaux (133 K€) et un litige historique lié à l'activité (60 K€).

Elles n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation au 30 juin 2019 ; elles seront actualisées pour la clôture annuelle.

## 5.11. Dettes financières

### Emprunts obligataires

La diminution des dettes financières s'explique essentiellement par l'arrêt du financement assuré par la Société Hudson Bay Capital Management et le remboursement de la dette correspondante (*cf note 1.3.1 sur le Financement*).

Au 31 décembre 2018, le montant de la dette vis-à-vis de la Société Hudson Bay s'élevait à 2.7 M€. Cette dette a été intégralement remboursée au cours des mois de mars et avril 2019.

Au 30 juin 2019, le poste Emprunts Obligataires convertibles s'élève à 160 K€ correspondant à 16 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, émises au bénéfice de Negma Group et non encore converties à la date de clôture.

### Emprunt auprès d'établissement de crédit

Un emprunt bancaire a été contracté en octobre 2016 par la société EPIDERM. Sa durée est de 60 mois, au taux de 1,55% par an. Conformément à l'échéancier, le remboursement mensuel de cet emprunt a débuté en novembre 2018. Du fait de la fusion, l'emprunt est repris par Visiomed Group.

Au 30 juin 2019, il s'élève à 31,3 K€.

### Echéancier des dettes financières

En K€	Total	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	160	160		
Emprunt bancaire	31	9	23	
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>169</b>	<b>23</b>	

## 5.12. Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et dettes sur Immobilisations : 6.8 M€ au 30 juin versus 7.9 M€ au 31 décembre 2018.

Dettes fiscales et sociales : 5.7M€ au 30 juin versus 4.5 M€ au 31 décembre 2018. L'augmentation s'explique par la hausse des effectifs, l'allongement des délais de règlements de certaines charges et la comptabilisation d'une charge à payer de 1.8 M€ au titre des sommes dues mais contestées vis-à-vis de l'ancien Président directeur général (cf note 1.4.1 sur les Evénements post clôture)

Autres dettes d'exploitation : 2 M€ au 30 juin 2019 versus 3 M€ au 31 décembre 2018

Au 30 juin 2019, le poste autres dettes inclut notamment :

- Les pénalités dues à la Société Negma du fait d'un cours de conversion des obligations inférieur au nominal de l'action Visiomed Group et non encore remboursées au 30 juin 2019 pour 1 M€.
- Le solde de la dette sur l'acquisition des stocks et marques de cosmétique
- Le solde d'une dette vis-à-vis d'un apporteur de financement

### Echéancier des dettes d'exploitation

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,- 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
En K€				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2	2		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 620	6 620		
Dettes fiscales et sociales	5 693	5 693		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136	136		
Autres dettes	2 008	2 008		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 459</b>	<b>14 459</b>		

## **6. Notes sur le Compte de Résultat**

### **6.1. Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'élève à -9.8 M€ au 30 juin 2019.

#### **6.1.1. Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation au 30 juin 2019 s'élèvent à 6 472 K€.

Ils sont composés :

- du chiffre d'affaires net réalisé par le Groupe sur le premier semestre à hauteur de 6 392 K€ (*cf note 4 sur l'information sectorielle*)
- et d'autres produits d'exploitation pour 80 K€ (dont subventions d'exploitation)

Comparé au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 2.6 M€. Cette hausse correspond au chiffre d'affaires généré par l'acquisition de marques de cosmétiques en août 2019 et à la croissance de l'activité Santé connecté.

#### **6.1.2. Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation au 30 juin 2019 s'élèvent à 16,3 M€.

Comparé au premier semestre 2018, les charges d'exploitation ont augmenté de 3,4 M€. Cette évolution s'explique principalement par la hausse :

- des achats de marchandises pour 1 M€
- des charges de personnel pour 1.4 M€
- de la dépréciation du stock pour 0.7M€
- des redevances créateur dues sur des dispositifs médicaux (depuis septembre 2018) et diverses licences pour un montant total de 0.2 M€ comptabilisées en autres charges d'exploitation

Ces charges supplémentaires s'expliquent par :

- la reprise en aout 2019 de l'activité de promotion, distribution et vente de deux gammes de cosmétiques qui s'est accompagnée par la reprise de 27 salariés ce qui génèrent des coûts supplémentaires sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 comparé au 1<sup>er</sup> semestre 2018.
- Une analyse détaillée du stock à faible rotation ayant donné lieu à une dépréciation supplémentaire comparé au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018.

### **6.2. Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à -160 K€ au 30 juin 2019. Il correspond essentiellement à des frais financiers (144 K€) appliqués à chaque conversion d'obligation convertibles par Hudson Bay selon le contrat de financement, qui s'est terminé en avril 2019.

Les provisions pour dépréciation au titre des situations nettes négatives des filiales n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation dans les comptes semestriels et ont été maintenus au niveau du 31 décembre 2018. Elles seront ajustées dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019. Les comptes semestriels ne présentent donc aucun impact à ce titre.

### **6.3. Résultat exceptionnel**

Au 30 juin 2019 le résultat exceptionnel s'élève à -2.7 M€.

La Société enregistre un total de 2.9 M€ de charges exceptionnelles comprenant essentiellement :

- 1.8 M€ au titre des sommes dues à l'ancien PDG du Groupe dans le cadre de la fin de son mandat (*cf note 1.6.1 sur les Evénements post clôture*) et qui font l'objet d'une contestation
- 1.1 M€ versés à la Société Negma Group au titre de la clause d'indemnisation prévue au contrat d'émission et de souscription d'actions du 5 mars 2019 qui stipulait que si le produit de la vente des actions souscrites lors de cette augmentation de capital était inférieur à 2 M€ (montant de l'augmentation de capital), Visiomed Group prendrait à sa charge le différentiel, plafonné à hauteur de 1.6 M€.

Les produits exceptionnels comptabilisés au 30 juin 2019 s'établissent à 0.2 M€ et correspondent au rachat de créances dans le cadre du plan de continuation qui s'est terminé en avril 2019.

### **6.4. Impôt sur les bénéfices**

Au 30 juin 2019, la Société a enregistré 21 K€ de charges liées à un différentiel de crédit impôt recherche au titre de 2017 entre le crédit demandé par la Société (421 K€) et le montant finalement accordé par l'Administration (400 K€).

## 7. Autres notes

### 7.1. Effectif moyen au 30 juin 2019

	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Cadres	40	38	35
Employés	86	64	52
VRP	6	21	22
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>123</b>	<b>109</b>

Les variations d'effectifs par catégorie s'expliquent par une orientation stratégique commerciale en phase avec le développement du Groupe afin d'adapter au mieux la Société au marché dans lequel elle opère.

### 7.2. Engagements hors bilan

- **Engagements retraite**

Le Groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Aucune actualisation du montant des engagements retraite n'est faite au 30 juin, le calcul sera réactualisé pour la clôture annuelle.

Pour mémoire, à fin décembre 2018, les indemnités de départ à la retraite étaient estimées à 639 K€.

Les hypothèses utilisées pour la détermination des indemnités de départ à la retraite étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57%
- Taux de croissance annuelle des salaires : 2.5%
- Age départ en retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Turnover : faible pour les cadres et moyen pour les non-cadres

- **Autres engagements hors bilan**

Engagements donnés	En K€
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400
<b>Avals et cautions</b>	<b>400</b>
Locations mobilières	352
Locations immobilières	2 679
Caution bancaire sur locaux siège	400
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>3 431</b>
<b>TOTAL Engagements Donnés</b>	<b>3 831</b>

Engagements reçus des filiales	En K€
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	21 646
Abandon de créances à BEWELL CONNECT SAS avec clause de retour à meilleure fortune	4 727
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>26 373</b>
<hr/>	
<b>TOTAL Engagements reçus</b>	<b>26 373</b>

### **7.3. Rémunération des organes de Direction**

Cette information n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

Le Président du Conseil d'Administration

Patrick SCHILTZ